

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du jeudi 11 juillet 2013 à 20h30, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire Stéphane Gendron et les conseillers Ronald Critchley, Bruno Latreille et Claude Racine formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Sont absents les conseillers Joffre L'Heureux Jr, Nadia Debbabi et Robert Vaillancourt.

Constatation du quorum et ouverture de la séance.

Après la constatation du quorum, le maire procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du jeudi 11 juillet 2013 à 21 h 00.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du jeudi 11 juillet 2013, à 20h30, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Véhicule du département des travaux publics;
4. Révision du plan d'intervention avec la compagnie ferroviaire CSX;
5. Lac-Mégantic : Sécurité publique et civile – Comité de réflexion;
6. Lac-Mégantic : Don de la Ville de Huntingdon;
7. Schéma de couverture de risques incendies : requête Cour supérieure;
8. Rapports financiers 2009, 2010 et 2011 : suivi et corrections;
9. Résolution no 2013-07-192 de la Ville de Mercier concernant la vérification des états financiers du CIT;
10. Convention collective de travail : Lettre d'entente no. 6 relative au poste de salarié étudiant pour la saison estivale 2013;
11. Embauche de monsieur Martin Demers pour le département des travaux publics pour la période estivale 2013;
12. Convention collective de travail : Lettre d'entente no. 7 relative à l'horaire de travail des employés de l'usine de filtration;
13. Syndicat : Règlement Richard Saumier;
14. Point d'information : -Poursuites Gisèle Cartier et Joffre L'Heureux;
-Municipalité d'Havelock;
-Jean-Charles Poirier;

15. Félicitations à la conseillère Nadia Debbabi;
16. Période de questions du public;

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

13-07-11-3292 Il est proposé par **Ronald Critchley**
Appuyé par **Claude Racine**
Et résolu à l'unanimité

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du jeudi 11 juillet 2013 tel que lu par monsieur le maire avec les modifications suivantes :

Le point 9 est reporté à une séance ultérieure ;

Le point 12 est retiré.

Adopté

Véhicule du département des Travaux publics

Considérant que la Ville désire acquérir un Camion Pick up pour le Département des travaux publics ;

13-07-11-3293 Il est proposé par le conseiller **Claude Racine**
Appuyé par le conseiller **Bruno Latreille**
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil autorise l'achat de gré à gré d'un camion Dodge RAM 1500 chez le concessionnaire C.J. Kyle Ltée de Huntingdon pour un montant de 22 425 \$ plus les frais et les taxes applicables.

Que l'achat à tempérament soit effectif sur une période de 60 mois selon les termes du contrat d'acquisition ;

D'autoriser le maire Stéphane Gendron et la trésorière Johanne Hébert à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, tout contrat nécessaire pour l'achat du camion.

Adopté

Révision du plan d'intervention avec la compagnie ferroviaire CSX

Le conseiller Ronald Critchley ne participe pas aux délibérations et ne vote pas déclarant qu'il est en conflit pour ce point puisque son fils travaille pour la compagnie ferroviaire CSX.

Considérant les événements tragiques survenus le 6 juillet 2013 au Lac-Mégantic lors de l'explosion d'un train pétrolier ;

Considérant l'état préoccupant du chemin de fer traversant les zones urbaines de la Ville de Huntingdon;

Considérant les mesures de sécurité qui semblent inadéquates lors de telles mesures d'urgence ;

Considérant que la Ville ne connaît pas les matières dangereuses traversant quotidiennement son territoire par voies ferroviaires;

Considérant qu'il est du droit de la Ville de connaître ces informations à l'avance dans le but d'assurer une sécurité accrue de ses citoyens ;

13-07-11-3294

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine
Appuyé par le maire Stéphane Gendron
Et résolu à l'unanimité**

De demander une rencontre urgente avec les représentants de la compagnie ferroviaire CSX afin d'établir un plan d'intervention qui permettra d'accroître la sécurité de façon continue et permanente.

Adopté

Lac-Mégantic : Sécurité publique et civile – Comité de réflexion

Considérant les événements tragiques survenus le 6 juillet 2013 au Lac-Mégantic lors de l'explosion d'un train pétrolier ;

13-07-11-3295

**Il est proposé par le maire Stéphane Gendron
Appuyé par le conseiller Ronald Critchley
Et résolu à l'unanimité**

Qu'un comité de réflexion soit créé avec des membres suivants :

- ◆ Stéphane Gendron, maire
- ◆ Ronald Critchley, conseiller
- ◆ Bruno Latreille, conseiller
- ◆ Claude Racine, conseiller
- ◆ Johanne Hébert, directrice générale
- ◆ et du chef pompier intérimaire.

Les membres du comité devront fournir un rapport à la séance de septembre 2013.

Adopté

Lac-Mégantic : Don de la Ville de Huntingdon

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

Schéma de couverture de risques incendies : requête Cour supérieure

Considérant que le schéma de couverture de risques de la MRC du Haut-St-Laurent prévoit plusieurs exceptions et particularités reliées à la Ville de Huntingdon dont celle stipulée à la page 137 du document qui stipule «Comme prévu dans le schéma, les municipalités de la MRC, à l'exception de la ville de Huntingdon, se partageront 1 ressource en prévention incendie» ;

Considérant que le budget 2013 de la MRC du Haut-St-Laurent ne tient aucunement compte de cet engagement, et ce, malgré les représentations de la Ville de Huntingdon à cet effet, la Ville devant

supporter une partie du salaire annuel de 60 000,00\$ relié à l'embauche d'un préventionniste pour le bénéfice de la MRC du Haut-St-Laurent alors que la Ville n'a aucunement besoin de ce service;

Considérant que la MRC du Haut-St-Laurent facture pour l'année 2013 une quote-part à la Ville de Huntingdon pour payer un préventionniste alors que le poste est vacant et qu'aucune dépense ni aucun travaux n'ont été effectués pour la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques pour le territoire;

Considérant que la Ville de Huntingdon a fait parvenir une mise en demeure à la MRC du Haut-St-Laurent demandant l'annulation de la quote-part relative au salaire du préventionniste;

13-07-11-3296

**Il est proposé par le conseiller Bruno Latreille
Appuyé par le maire Stéphane Gendron
Et résolu à l'unanimité**

Que la Ville dépose à la Cour supérieure une action afin de faire annuler la quote-part relative au salaire du préventionniste de la MRC du Haut-St-Laurent advenant que celle-ci ne donne aucune réponse satisfaisante suite à la mise en demeure, et ce, au plus tard le 15 juillet 2013.

De mandater Me Martin Couillard afin d'entreprendre les procédures nécessaires devant la Cour supérieure pour faire annuler la quote-part relative au salaire du préventionniste de la MRC du Haut-St-Laurent ;

Adopté

Rapports financiers 2009, 2010 et 2011 : suivi et corrections

Après discussions avec le Ministère des affaires municipales et les auditeurs Goudreau Poirier, des modifications ont été apportées au rapport financier 2010 de la Ville, soient :

- Les montants facturés par le CIT du Haut-St-Laurent suivant la sentence arbitrale ont été retirés des états financiers en raison du fait que la Ville n'est nullement liée par ce règlement ;
- Les états financiers 2010 du CIT du Haut-St-Laurent ont été consolidés dans notre rapport financier.

Le rapport financier corrigé de 2010 sera déposé à une séance ultérieure.

Convention collective de travail : Lettre d'entente no. 6 relative au poste de salarié étudiant pour la saison estivale 2013

Considérant que l'application de l'article 4.06 de la convention collective de travail est limitée aux salariés (es) étudiants (es);

Considérant qu'en date des présentes, l'employeur n'a pas réussi à recruter de salarié étudiant pour la période estivale 2013;

Considérant les discussions intervenues entre la Ville de Huntingdon et le Syndicat des travailleurs de la Ville de Huntingdon (CSN);

13-07-11-3297

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley
Appuyé par le conseiller Claude Racine
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil autorise la lettre d'entente no. 6 relative au poste de salarié étudiant pour la saison estivale 2013, soit de juin 2013 au 1^{er} octobre 2013, entente intervenue d'un commun accord entre la Ville de Huntingdon et le Syndicat des travailleurs de la Ville de Huntingdon (CSN).

D'autoriser le maire, Monsieur Stéphane Gendron et la directrice générale, madame Johanne Hébert à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, la lettre d'entente no. 6 relative au poste de salarié étudiant pour la saison estivale 2013.

Adopté

Embauche de monsieur Martin Demers pour le département des travaux publics pour la période estivale 2013

Considérant que pour la période estivale 2013 la Ville doit effectuer l'entretien des espaces verts sur le territoire de la Ville de Huntingdon ;

Considérant l'entente intervenue entre la Ville et le Syndicat des travailleurs (CSN) pour la période estivale 2013, soit de juin 2013 au 1^{er} octobre 2013, l'employeur peut embaucher un salarié autre qu'un salarié étudiant lequel sera assujetti aux mêmes conditions que celles prévues à l'article 4.06 de la convention collective en vigueur;

13-07-11-3298

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine
Appuyé par le conseiller Ronald Critchley
Et résolu à l'unanimité:**

Que le conseil municipal autorise l'embauche de Monsieur Martin Demers au poste de salarié affecté à l'entretien des espaces verts pour la période estivale du mois de juin au 1^{er} octobre 2013 au département des travaux publics de la Ville au taux horaire de 15,00\$.

Que l'embauche soit assujettie aux mêmes conditions que celles prévues à la lettre d'entente no. 6. de la convention collective de travail en vigueur de la Ville de Huntingdon.

Que l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires.

Adopté

*Le maire suspend la séance de 21 h 31.
Reprise de la séance à 21 h 33.*

Syndicat : Règlement Richard Saumier

Considérant la proposition d'entente entre la Ville de Huntingdon, le syndicat des travailleurs de la Ville de Huntingdon (CSN) et Richard Saumier dans le dossier du grief no. 2010-03;

13-07-11-3299

Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley

Appuyé par le conseiller Claude Racine

Et résolu à l'unanimité:

Que la Ville accepte la transaction et quittance complète et finale proposée par le Syndicat des travailleurs de la Ville de Huntingdon telle que rédigée et de verser les montants dus à monsieur Richard Saumier selon les instructions contenues dans la transaction et quittance.

D'autoriser le maire Stéphane Gendron et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, tous les documents légaux de la transaction et quittance finale.

Adopté

Point d'information : -Poursuites : Gisèle Cartier et Joffre L'Heureux -Municipalité d'Havelock - -Jean-Charles Poirier

Point d'information : Poursuite : Gisèle Cartier et Joffre L'Heureux :

L'inspecteur municipal finalisera le dossier et le transmettra au procureur de la Ville afin que les procédures judiciaires nécessaires soient entreprises devant la Cour supérieure pour faire cesser l'usage dérogatoire rattaché au 52, rue Churchill.

Poursuite : Jean-Charles Poirier :

Considérant que le lot situé au 50, rue Bouchette, propriété de Jean-Charles Poirier, pourrait être contaminé par des déversements d'huile sur le sol ;

13-07-11-3300

Il est proposé par le conseiller Bruno Latreille

Appuyé par le maire Stéphane Gendron

Et résolu à l'unanimité:

De porter plainte auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la contamination potentielle du lot du 50, rue Bouchette.

Si nécessaire, la ville procédera à l'expertise environnementale au frais du propriétaire et prendra les procédures pour que le terrain soit enregistré au registre des lots contaminés.

Adopté

Point d'information : Poursuite municipalité d'Havelock :

Le procureur de la Ville a procédé à l'interrogatoire hors cour de la directrice générale de la Ville, Johanne Hébert, dans le dossier du litige avec la municipalité de Havelock relatif à la fourniture du service de collecte et transport des déchets de leurs citoyens.

Félicitations à la conseillère Nadia Debbabi

Considérant que la conseillère Nadia Debbabi et son conjoint attendent la venue de la cigogne pour l'hiver prochain ;

13-07-11-3301

Il est proposé par le maire Stéphane Gendron

Appuyé par le conseiller Claude Racine

Et résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal offre aux futurs parents, madame Nadia Debbabi et monsieur Carl Tessier leurs plus sincères félicitations pour la venue de leur premier enfant.

Adopté

Période de questions du public

Aucune question.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 43.

Stéphane Gendron, Maire

Denyse Jeanneau, Greffière